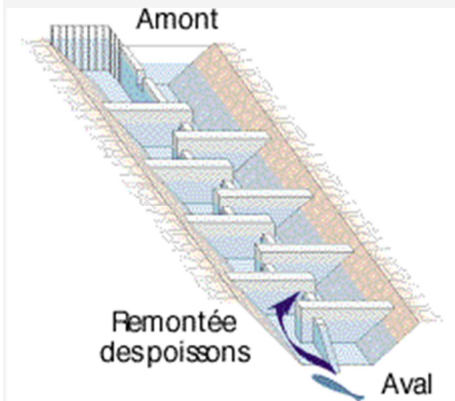


Echelle a poisson



Une échelle à poissons ou passe à poissons est un dispositif permettant aux poissons de franchir un obstacle créé par l'Homme sur un cours d'eau, généralement un barrage ou un seuil. Il s'agit généralement d'un dispositif en escalier où le poisson trouve une zone de repos relatif après chaque passage ayant nécessité un effort.

Le bassin de l'Adour était célèbre pour ses populations de grands saumons. Ceux-ci pouvaient atteindre couramment le mètre et dépasser les 10 kg, après avoir passé 3 ou 4 hivers en mer.

Le saumon atlantique, ne remontait pas le fleuve, mais empruntait, après le bec des Gaves (confluent), les Gaves de Pau et d'Oloron pour rejoindre ses frayères situées plus en amont. Il était pêché par les professionnels et les amateurs dans les pêcheries des Gaves ; Navarrenx accueillait le championnat du monde.

Après avoir grandi en eau douce pendant 1 à 2 ans, il descend vers l'océan pour y passer quelques années. Devenu adulte, il quitte le milieu marin pour revenir dans la rivière qui l'a vu naître et se reproduire : c'est un anadrome. La fraye se passe de novembre à décembre. La femelle pond dans un nid de gravier qu'elle a aménagé à grands coups de queue, le mâle la rejoint et répand sa laitance. Une femelle (elle pèse environ 4 kg) pond 2000 œufs par kg de son poids ; sur 8000 œufs pondus, seulement 4 à 5 saumons arriveront à l'âge adulte.

Au début du XXe siècle, l'activité de pêche professionnelle (environ 1000 marins pêcheurs) était intense : Port de Lannes, au confluent de l'Adour et des gaves réunis, était un des principaux centres de l'Inscription Maritime. Vers 1930, 4000 tonnes de saumons et de truites étaient prises dans le fleuve chaque année.

La pêche commençait début janvier pour se terminer en juin. On utilisait la senne, grand filet de 200m de long et de 8m de profondeur qui permettait de barrer plus des 2/3 de l'Adour. Dans les Gaves, elle était de plus petite taille. Dans une embarcation (couralin) montaient deux hommes, dont l'un ramait et dirigeait ; l'autre mouillait le filet que l'on déployait en arc de cercle et dont un bout (filin) était tenu à terre par le cordier. Le couralin revenait rapidement sur la berge en ramenant l'autre extrémité ; la poche du filet était refermée, hissée puis vidée à terre par plusieurs hommes. L'enroulement du filin pouvait se faire au cabestan.

Cette technique de pêche a été interdite en 1970 [1]. Les grandes sennes dans l'Adour prélevaient trop de poissons.

Avec la construction des barrages hydroélectriques et la pêche professionnelle en embouchure d'Adour, le saumon avait dans les années 1980, quasiment disparu. Dès 1945 en effet, le barrage de Baigts de Béarn sur le Gave de Pau, ceux de Soeix et de Saint-Cricq sur le Gave d'Oloron empêchèrent les saumons de remonter et de trouver des zones de frayères adéquates.

Dès 1984, est créée l'organisation intergouvernementale, OCSAN (Organisation de Conservation du Saumon de l'Atlantique Nord) à laquelle adhère l'Union Européenne. Elle définit dans sa convention les grandes orientations stratégiques pour la protection du saumon d'Atlantique. A l'échelle régionale, en 1998, 185 000 alevins sont déversés en gave d'Oloron. En 2004, débute le plan de restauration du saumon sur le gave de Pau, à l'initiative de la Fédération de Pêche des Hautes-Pyrénées, de Migradour (Association pour la restauration des poissons migrateurs sur le bassin de l'Adour) [2] et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Les saumons adultes commencent à remonter [3]. Au niveau de l'échelle à poisson de Sorde-l'Abbaye, on comptabilise environ 20 saumons par jour à l'époque des migrations. La densité de poisson est aujourd'hui égale à celle des années soixante et au seuil fixé par les biologistes pour le maintien de l'espèce.

[1] Le seul filet alors autorisé pour la pêche professionnelle maritime est le filet maillant dérivant. Sa longueur est variable et ne doit pas excéder les deux tiers de la section mouillée de la pêcherie. Le tombant du filet est compris entre 2,60 m et 5 m suivant les pêcheries. La dimension des mailles du filet est de 55-60 mm de côté pour les salmonidés migrateurs.

[2] L'association MIGRADOUR est créée en 1994 à l'initiative des 4 fédérations départementales de pêche du bassin de l'Adour et du Conseil Supérieur de la Pêche. Elle compte près de 42 000 membres.